

**Service gestionnaire :**  
Pôle développement des territoires

**Résumé :**

Le projet porté par l'association Objectif Climat vise à accompagner des habitants d'immeubles neufs BBC (HLM ou accession sociale à la propriété) durant leur première année d'habitation afin qu'ils tirent profit des économies d'énergie réalisables et donc réduisent leurs charges tout en limitant leur impact climatique. L'association travaillera en lien avec les services du Conseil Général en charge de l'habitat et de l'action sociale et avec les bailleurs sociaux, pour définir et mettre en oeuvre un accompagnement adapté aux publics visés.

## **1. Présentation de l'association et du programme Volontaires pour le Climat**

Le Conseil Général soutient depuis 2008 le programme « Volontaires pour le Climat » porté par l'association Objectif Climat.

L'association a été créée en 2007 pour sensibiliser les citoyens alsaciens aux enjeux climatiques et énergétiques et les inciter à modifier leurs pratiques.

Le programme « Volontaires pour le Climat » a pour objectif d'accompagner des groupes de familles Volontaires en Alsace, dans une démarche de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre sur 4 postes principaux : la consommation d'énergie dans l'habitat, les déplacements, l'alimentation et la consommation de biens et de loisirs.

L'accompagnement consiste en la mesure et le suivi des émissions du foyer, des conseils individualisés et des réunions d'information régulières. Ce programme a la particularité de toucher un public varié et d'aller au-delà de la simple sensibilisation, en aidant les familles à passer à l'action grâce à l'apport d'information, aux échanges d'expériences et la mise à disposition d'outils.

En 2012, 2 groupes de volontaires ont été actifs dans le Bas-Rhin : à Mundolsheim, avec l'organisation de réunions ouvertes au public, et à la mairie de Schiltigheim. Par ailleurs, un nouveau groupe vient d'être créé début 2013 à Haguenau en partenariat avec la mairie et le CCAS et en lien avec la démarche Agenda 21 de la ville. Il s'adresse à des familles défavorisées, avec une adaptation de la méthodologie à ce public cible.

L'association développe désormais en outre d'autres actions, comme par exemple :

- l'accompagnement et le soutien aux familles défavorisées, dans le cadre d'un programme de lutte contre la précarité énergétique (premier groupe en place à Haguenau) ;
- des focus sur l'alimentation, qui représente environ 1/3 des émissions de gaz à effet de serre de la France : sensibilisation au bilan carbone des repas, éco-labels, gaspillage alimentaire... ;
- la mise à disposition de son expertise et savoir-faire à tout type de structure pour concevoir des projets en matière d'environnement et de mobilisation citoyenne.

## **2. Proposition pour 2013 : participation au programme "habiter mieux, consommer mieux"**

En 2012, la Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable (DHAD) et la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale (DIAS) ont préparé un plan d'actions coordonné pour agir sur la consommation énergétique des ménages à domicile. Ce plan vise à la fois à améliorer l'habitat et à accompagner les habitants dans leurs changements de pratiques. Il a été adopté en séance plénière d'octobre 2012, et est intégré au Plan Climat Énergie Territorial du Bas-Rhin (PCET).

La convergence des objectifs de l'association et du plan d'actions adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin en matière de précarité énergétique a conduit la Mission développement durable à proposer d'explorer les possibilités de collaborations entre les deux entités.

Compte-tenu des autres projets en cours dans le cadre du plan d'action « précarité énergétique », du réel besoin en la matière et de l'intérêt des bailleurs sociaux, il est proposé de se focaliser sur l'accompagnement des **habitants d'immeubles neufs BBC (HLM ou accession sociale à la propriété)**.

À ce jour, l'information transmise concernant l'utilisation optimale de ces logements s'avère insuffisante et est apportée à un moment qui ne permet pas aux habitants de se l'approprier convenablement, si bien que les économies de charges attendues ne sont pas toujours observées.

L'association propose de travailler en lien avec les services du Conseil Général en charge de l'habitat et de l'action sociale, pour définir et mettre en œuvre un accompagnement adapté aux publics visés, et leur permettre ainsi de tirer pleinement profit des économies d'énergie réalisables et donc de réduire leurs charges tout en limitant leur impact climatique. Cet accompagnement collectif s'échelonnait sur un an et permettra aussi de créer du lien social entre les nouveaux occupants.

En 2013, il est proposé que la démarche soit expérimentée dans 2 à 4 immeubles neufs BBC, répartis sur le territoire départemental et choisi en lien avec la DHAD et les UTAMS concernés.

Le Conseil Général est sollicité pour 2013 à hauteur de 11 000 € pour cette opération. L'association a été informée de la décision du CG67 de réduire ses subventions aux associations de 4% cette année.

Compte-tenu de l'intérêt du projet et de sa participation active à la politique départementale en faveur de la réduction de la précarité énergétique, il vous est proposé d'accorder à Objectif Climat une subvention de 10 760 €.

\*  
\*\*\*

La Commission de l'Environnement est appelée à se prononcer sur le versement à l'association Objectif Climat d'une subvention de **10 760 €**.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 29310                          | 65-6574-731     | 11 920,00 €                                      | 11 920,00 €                       | 10 760,00 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association "Objectif Climat" une aide de 10 760 € pour l'accompagnement des habitants d'immeubles neufs BBC durant leur première année d'habitation, afin qu'ils tirent profit des économies d'énergie réalisables et donc réduisent leurs charges tout en limitant leur impact climatique.*

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name 'André Klein-Mosser'.

André KLEIN-MOSSER